



COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2026/05/21-02 Du conseil municipal du 21 mai 2026

Date de convocation : 13 mai 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 26 mai 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260521-DEL26-05-21-02-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception en préfecture : 29/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, MALERBA Lydie, THIEBAUT Marie-Line, LECONTE Ludivine.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie, Monsieur COUILLARD Arnaud qui donne pouvoir à Monsieur ÉDINE Pierre, Monsieur ETIENNE David qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle, Madame ESNOUF Dominique qui donne pouvoir à Monsieur AUBIN Luc.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 11	Absents : 4	Procurations : 4
Votants : 15		

Monsieur Pierre ÉDINE a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 23 avril 2026 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Rodolphe JARDIN, Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le contenu du procès-verbal.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le secrétaire de séance
Pierre ÉDINE

Le Maire
Rodolphe JARDIN

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 29 MAI 2026

Publication sur le site internet le 29 MAI 2026